Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260630-DEL_08_30062026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 06 2026** L'an deux mil vingt-six, le mardi 30 juin à 18H30, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Date de la convocation : 23 juin 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 23 juin 2026	
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération :** 11+1 pouvoir	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX ; Mme Émilie JOUAN ; M. Alexandre MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK **;** ABSENTS : M. Gwénaël MORDELET (pouvoir à M. Pascal LE LIARD) ; Mme Edith MERRANT SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis LEGEMBLE

N°08-30062026 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMITE DE PILOTAGE PLUI

Exposé par M. Le Maire

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Saint Brieuc Armor Agglomération approuvé en conseil d'Agglomération le 26 juin 2025 fera l'objet d'évolutions régulières dans les années à venir afin de l'améliorer, le modifier ou l'adapter à des projets, des nouvelles orientations politiques ou de nouvelles réglementations.

Dans ce cadre, la création d'un pilotage du PLUI est proposé par SBAA et nécessite la désignation d'un représentant pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Le Maire en qualité de membre du comité de pilotage du PLUI.

Fait et délibéré le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

David TOLLEMER